

## COMMUNIQUÉ

Mulhouse, le 08 janvier 2025

### Une nouvelle grille tarifaire des infractions plus dissuasive pour lutter contre la fraude et les comportements inappropriés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Soléa, qui assure par délégation de service public la gestion de la mobilité urbaine de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), met en application une nouvelle grille tarifaire pour les infractions constatées sur le réseau de transport. Cette évolution s'inscrit dans une démarche visant à garantir l'équité entre les clients voyageurs, à renforcer la sécurité et à promouvoir le respect des règles pour une meilleure expérience de transport collectif.

#### Des sanctions financières renforcées

En 2025, les fraudeurs et contrevenants devront désormais s'acquitter de sanctions financières renforcées. Le **montant de l'amende pour absence de titre de transport valide passe ainsi de 51 € à 70 €** soit l'équivalent de plus de 40 voyages d'une heure au prix unitaire de 1,60 €. En cas de paiement immédiat, ce montant se verra toutefois réduit à 45 €. **Outre la lutte contre la fraude, cette nouvelle tarification s'appliquera également aux infractions mettant en danger la sécurité et le confort des passagers.**

| Tarification des amendes                            |                 |                    |                    |
|---|-----------------|--------------------|--------------------|
|   | PAIEMENT À BORD | PAIEMENT AVANT 48H | PAIEMENT APRÈS 48H |
| Sans titre de transport*                            | 45 €            | 70 €               | <b>95 €</b>        |
| Titre non valide                                    | 45 €            | 70 €               | <b>95 €</b>        |
| Titre falsifié ou appartenant à une tierce personne | 70 €            | 95 €               | <b>120 €</b>       |
| Troubles à la tranquillité                          | 70 €            | 95 €               | <b>120 €</b>       |
| Infractions des règles                              | 150 €           | 175 €              | <b>200 €</b>       |
| Outrage sexiste                                     | <b>200 €</b>    |                    | <b>250 €</b>       |

\*En cas d'oubli d'abonnement en cours de validité, une présentation du titre au service contentieux de Soléa est nécessaire sous 5 jours ; des frais de dossier (10€) sont appliqués. Au-delà de 5 jours, le PV est maintenu.

**Chaque jour, Soléa s'efforce de garantir un service de qualité à tous ses clients voyageurs. La lutte contre la fraude et les comportements inappropriés sont essentiels pour préserver l'équité et assurer la pérennité du système de transport public.**

« Ces nouvelles mesures ne visent pas seulement à sanctionner, mais à sensibiliser et responsabiliser. Il est de notre devoir de protéger le service public dans l'intérêt des voyageurs respectueux des règles et de maintenir un environnement sûr et agréable », déclare Alain Moubarak, Directeur Général de Soléa.

## Des solutions pour tous

Pour encourager un comportement citoyen, Soléa rappelle les nombreuses solutions à disposition des utilisateurs de ses services pour voyager en règle avant de monter à bord :

- **depuis un téléphone mobile :**
  - **via l'application Compte Mobilité m2A :** ticket 1 Voyage valable 1h au tarif préférentiel de 1,40 €, ainsi que les abonnements mensuels et annuels directement sur smartphone. Le Compte Mobilité m2A, c'est aussi l'accès à d'autres modes de déplacement : vélos en libre-service VéloCité, autopartage Citiz, gardiennage et location longue durée de vélo Mediacycles,
  - **via le Ticket SMS :** ticket 1 Voyage valable 1h disponible en envoyant SOLEA au 93 068,
  - **via l'E-boutique :** tickets et abonnements commandés en ligne et envoyés à domicile.
  
- **en point de vente :**
  - **auprès du conducteur,** avec l'appoint : ticket 1 Voyage valable 1h,
  - **dans l'agence commerciale** Porte Jeune à Mulhouse,
  - **dans les distributeurs de titres de transport** dans toutes les stations tramway, tram-train (hors Graffenwald) et aux arrêts Place de Thiers et Hirschau (ligne C4) pour les tickets et abonnements mensuels par carte bancaires ou pièces de monnaie,
  - **chez les commerçants partenaires** répartis dans l'Agglomération : carnet de tickets et coupons mensuels.

Pour plus d'informations sur les solutions d'achat, rendez-vous sur [www.solea.info](http://www.solea.info).

## Contact Presse

### Soléa

Matthieu SCHOCH

Responsable Communication & Information Clients

03 89 66 77 13 / 06 99 08 74 43

[matthieu.schoch@solea.info](mailto:matthieu.schoch@solea.info)